

Centres sociaux

Aide à la création, l'extension et à la restructuration

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Création, extension et restructuration des centres sociaux.

CONDITIONS DE L'AIDE

Posséder un agrément du projet pédagogique par la CAF ou un avis favorable de la CAF sur l'opportunité du projet et son financement.

LE DISPOSITIF D'AIDE

| | |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Taux | 25 % |
| Plafond de dépenses éligibles | 1 000 000 € HT |

Dispositif pouvant être éligible à l'une des deux bonifications économie d'énergie cf. page 40.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Justificatif de l'agrément du projet pédagogique ou courrier de l'avis favorable de la CAF.